



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/2007/1/Add.1
3 janvier 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Soixante-neuvième session
Genève, 6-8 février 2007
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

RÉSULTATS DES RÉUNIONS DU BUREAU DU COMITÉ

Note du secrétariat

Additif

Résultats de la réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs
tenue le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2006*

1. Le Bureau du Comité des transports intérieurs de la CEE s'est réuni le 10 février, les 6 et 7 juin, le 30 novembre et le 1^{er} décembre 2006.
2. Le rapport de la réunion du Bureau tenue les 30 novembre et 1^{er} décembre 2006 est reproduit ci-après à l'intention du Comité, qui souhaitera peut-être se pencher de plus près, à l'occasion de l'examen des points de l'ordre du jour correspondants, sur les questions soulevées.

* La Division des transports de la CEE a soumis le présent document après la date limite officielle.

Annexe 3

LISTE DES DÉCISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU COMITÉ DES TRANSPORTS
INTÉRIEURS À SA RÉUNION DU 30 NOVEMBRE ET DU 1^{er} DÉCEMBRE 2006

I. PARTICIPATION

3. La réunion du Bureau du Comité des transports intérieurs a été présidée par M. Evgeny Mokeev (Fédération de Russie) et les membres suivants y ont participé: M. Xavier Guérin (France), M. Ralph Kellermann (Allemagne), M^{me} Domna Papamichail (Grèce), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M^{me} Ümit Armangil (Turquie) ainsi que M. Alim Demchuk et M^{me} Olena Shumeyko (Ukraine). Les représentants du Portugal et de la Commission européenne n'ont pu y participer.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le Bureau a adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il avait été établi par le secrétariat (TRANS/BUR.2006/15).

III. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA CEE ET QUESTIONS DÉCOULANT
DES TRAVAUX DE LA COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE,
DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET D'AUTRES ORGANES
ET CONFÉRENCES DES NATIONS UNIES

A. Examen des organes intergouvernementaux subsidiaires du Comité

5. Le Bureau:

- A repris ses débats sur l'examen de la structure intergouvernementale dans le cadre du Comité conformément aux Directives aux fins de l'établissement et du fonctionnement de groupes de travail et d'équipes de spécialistes sous l'égide de la CEE (ECE/EX/1 et ECE/EX/2) adoptées par le Comité exécutif ainsi que sur la base des réponses reçues de tous les présidents des groupes de travail;
- S'est félicité des travaux utiles effectués par tous les organes subsidiaires du Comité et, vu la décision de dissoudre les groupes techniques de la CEMT, a recommandé au Comité de poursuivre les activités menées par ces groupes;
- A recommandé au Comité d'approuver la demande du Président du Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) tendant à ce que soit affectée à ce groupe, en raison de la dissolution de l'élément CEMT du groupe conjoint, une journée de réunion supplémentaire par an, afin qu'il dispose au total de deux sessions de deux jours par an;
- A appelé l'attention du Comité sur le fait qu'il importait d'assurer la participation des pays d'Asie centrale, du Caucase, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est et a demandé au secrétariat de poursuivre ses efforts visant à obtenir les fonds nécessaires à cette fin;

- Notant que, dans le cadre de la réforme de l'ONU, une nouvelle politique de mobilité du personnel commencera à être appliquée en mai 2007, a recommandé que cette politique ne soit pas menée au détriment de la continuité et de l'efficacité des travaux du secrétariat;
- Soulignant que les experts qui travaillent pour le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) et ses groupes de travail, pour les organes de la CEE et du Conseil économique et social s'occupant du transport des marchandises dangereuses et pour le secrétariat TIR doivent avoir des compétences techniques et des connaissances hautement spécialisées, et soulignant l'importance que revêtent ces activités pour les États membres, a recommandé au Comité de demander que la politique de mobilité du personnel de l'ONU soit appliquée d'une manière souple à ces personnes et que les candidats à ces postes possèdent la formation et les compétences spécifiques nécessaires;
- A recommandé au Comité d'inviter ses membres à envisager la possibilité de mettre à la disposition du secrétariat des experts nationaux à titre gracieux.

B. Propositions concernant les priorités en matière de transport recensées dans le Plan de travail pour la réforme de la CEE

6. Le Bureau:

- A pris note, d'une part, des priorités en matière de transport énoncées aux paragraphes 35 à 39 du Plan de travail pour la réforme de la CEE et, d'autre part, du fait que les éléments du programme de travail du Comité qui ne sont pas mentionnés dans ces priorités seront maintenus;
- Sur la base d'une note établie par le secrétariat, a procédé à un examen préliminaire des propositions concernant la mise en œuvre de ces priorités, qui seront soumises au Comité exécutif;
- A décidé que le document du secrétariat constituait une bonne base à cette fin et a demandé au secrétariat d'établir, en tenant compte des observations formulées, une version définitive de ce document afin qu'elle puisse être examinée à la session du Comité.

C. Autres incidences sur les travaux du Comité

7. Le Bureau:

- A pris note de la demande du secrétariat tendant à ce que soient ajoutés au programme de travail du Comité de nouveaux éléments reflétant les priorités susmentionnées;
- A demandé au secrétariat d'établir la liste de ces éléments de programme supplémentaires pertinents, pour examen et adoption par le Comité;

- A noté qu'il était prévu d'organiser, le 9 février 2007, une réunion du Comité exécutif à laquelle participeront le Président et les vice-présidents du Comité.

IV. FAITS NOUVEAUX CONCERNANT LA CONVENTION TIR

8. Le Bureau a été informé des faits nouveaux concernant la Convention TIR, en particulier les vérifications des comptes effectuées par le Bureau des services de contrôle interne et par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU concernant l'Accord CEE-IRU (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2006/9/Rev.1), les débats qui s'en sont suivis lors des sessions de juin et d'octobre 2006 du WP.30/AC.2, ainsi que le transfert de fonds effectué récemment par l'IRU pour financer la TIRExB et le secrétariat TIR en 2007.

V. SUIVI DU QUATORZIÈME FORUM ÉCONOMIQUE DE L'OSCE

9. Le Bureau a pris note des résultats de l'enquête menée par le secrétariat au sujet de l'application de la Convention internationale de 1982 sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières et s'est félicité des activités menées pour donner suite au quatorzième Forum économique de l'OSCE, notamment l'organisation de deux séminaires sur le renforcement des capacités concernant l'application de cette Convention, l'un à Moscou en octobre 2006 et l'autre à Belgrade en décembre 2006.

VI. CONSÉQUENCES POUR LES ACTIVITÉS DE LA CEE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS DE LA TRANSFORMATION DE LA CEMT EN FORUM DU TRANSPORT INTERNATIONAL

10. Le Bureau:

- A estimé que la transformation de la CEE en Forum du transport international offrait au Comité une chance d'améliorer sa contribution et a recommandé au Comité d'inviter ses groupes de travail à examiner en détail les programmes de travail des groupes de la CEMT qui avaient été dissous en vue de recenser les domaines dans lesquels ils pourraient prendre le relais de ces groupes;
- A noté à cet égard que le Groupe de travail du transport intermodal et de la logistique (WP.24) avait décidé d'examiner certaines des questions dont s'occupait son homologue de la CEMT;
- A noté que le Groupe de travail des transports par chemin de fer (SC.2) tiendrait en 2007 une réunion supplémentaire à la suite de celle du groupe de la CEMT chargé des chemins de fer, au cours de laquelle il déciderait quels sujets il pourrait inscrire dans le champ de ses travaux;
- A noté que le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) devrait peut-être mener des activités supplémentaires concernant notamment le transport de voyageurs par autobus ou autocars ou des questions sociales si, comme prévu, le Groupe de travail de la CEMT chargé des transports routiers ne s'occupe à l'avenir que du volet multilatéral;

- A noté que le Groupe de travail des statistiques des transports était à présent le seul groupe de travail de la région de la CEE à s'occuper de cette question et qu'il importait qu'il améliore l'efficacité de ses méthodes de travail.

VII. ACCROÎTRE L'INTÉRÊT DES ÉTATS MEMBRES DE LA CEE POUR LES TRAVAUX DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

11. Le Bureau:

- A rappelé qu'à sa réunion de février, notant la baisse du nombre et du niveau des personnes participant aux sessions du Comité, il avait été décidé que les sessions devraient être davantage axées sur les grandes orientations et être plus efficaces et plus attrayantes et avait décidé de revenir sur la question de la longueur, de l'organisation et de l'ordre du jour des sessions du Comité à sa réunion de novembre 2006;
- A procédé à un examen préliminaire de l'ordre du jour du Comité en vue de le rendre plus attrayant pour les États membres;
- Notant qu'à ce stade on ne pouvait pas faire grand-chose pour la soixante-neuvième session du Comité, a décidé de revenir sur cette question à sa réunion de juin 2007 et a demandé au secrétariat d'établir des propositions en consultation avec les États membres.

VIII. EXAMEN DES POINTS DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SOIXANTE-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

12. Le Bureau:

- A examiné l'ordre du jour provisoire de la soixante-neuvième session du Comité (ECE/TRANS/191) ainsi que les annotations à l'ordre du jour (ECE/TRANS/191/Add.1), et a procédé à un premier examen des points de l'ordre du jour qui appellent des décisions ou qui sont de nature politique;
- A décidé d'apporter quelques modifications aux annotations à l'ordre du jour et a prié le secrétariat de les intégrer.

IX. TRANSPORT ET SÛRETÉ

13. Le Bureau:

- A pris note des vues des présidents des organes subsidiaires du Comité sur les mesures à prendre dans le domaine de la sûreté et sur la façon dont l'examen de cette question pourrait être renforcé compte tenu des domaines de compétence respectifs des groupes de travail;

- A rappelé l'importance que revêt cette question et la nécessité de l'aborder d'une manière appropriée compte tenu, d'une part, des travaux réalisés dans d'autres instances et, d'autre part, du fait que la sûreté ne relève pas de la responsabilité des Ministères des transports;
- A reporté l'examen de cette question à la prochaine session du Comité.

X. ASSISTANCE AUX PAYS EN TRANSITION

A. État d'avancement du projet inscrit au Compte des Nations Unies pour le développement concernant le développement des liaisons de transport Europe-Asie

14. Le Bureau:

- S'est félicité des progrès réalisés par la CEE et la CESAP dans la mise en œuvre du projet, notamment la mise en évidence des principaux itinéraires Europe-Asie de transport intérieur, la mise sur pied d'une base de données et l'élaboration de cartes SIG, l'évaluation et la hiérarchisation de 230 projets d'investissement d'une valeur totale de 42 milliards de dollars des États-Unis;
- A pris note des activités de suivi proposées par la quatrième réunion du Groupe d'experts dans le cadre du projet, notamment la surveillance de la mise en œuvre de projets sélectionnés, la suppression d'obstacles non physiques au transport, la facilitation du passage des frontières, l'harmonisation des législations et des formalités administratives concernant les transports et la mise en place d'un mécanisme approprié de coordination et de suivi;
- A remercié le Gouvernement grec d'avoir accueilli la quatrième réunion du Groupe d'experts à Thessalonique en novembre 2006;
- A souligné combien il importait de poursuivre ce projet dans le cadre d'une nouvelle phase II (2007-2010);
- A exprimé sa gratitude à l'OSCE pour les efforts qu'elle déploie afin d'assurer le financement du projet;
- A recommandé au Comité d'inviter les gouvernements, les organisations internationales et d'autres donateurs potentiels à envisager de participer au financement de ce projet, condition *sine qua non* de sa poursuite.

B. Exécution du Plan directeur des projets TEM et TER

15. Le Bureau:

- S'est félicité des progrès accomplis dans le suivi de l'exécution du Plan directeur des projets TEM et TER, notamment la comparaison des principaux réseaux du Plan directeur des projets TEM et TER avec les axes proposés par le Groupe de haut

niveau de l'UE, les engagements juridiques découlant des traités d'adhésion et d'autres décisions pertinentes de l'UE ainsi que l'exécution des projets prioritaires recensés dans le Plan directeur;

- A recommandé au Comité de réaffirmer son appui à cette activité et a invité les responsables des projets TEM et TER à continuer à mener des activités de suivi du Plan directeur, y compris sa mise à jour s'il y a lieu.

C. Création dans la région de l'Asie centrale d'un projet analogue aux projets TEM et TER

16. Le Bureau a noté que les consultations tenues par le secrétariat avec les États membres d'Asie centrale concernant la possibilité de créer des projets analogues aux projets TEM et TER n'ont pas donné de résultats.

XI. TACHYGRAPHE NUMÉRIQUE

17. Le Bureau a pris note des problèmes que posait l'introduction du tachygraphe numérique dans les Parties contractantes à l'AETR ne faisant pas partie de l'UE et des incidences que cela aurait sur les travaux du SC.1 et du secrétariat.

XII. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES EN TRANSPORT INTERNATIONAL

18. Le Bureau a pris note des progrès réalisés dans l'élaboration d'une nouvelle annexe 9 de la Convention sur l'harmonisation, du projet de convention relative à un régime de transit douanier international pour les marchandises transportées par chemin de fer, et du projet de Convention internationale visant à faciliter le franchissement des frontières aux voyageurs et aux bagages transportés par chemin de fer.

XIII. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE TRAVAIL DU COMITÉ POUR L'EXERCICE BIENNAL 2004-2005

19. Le Bureau a pris note du document ECE/TRANS/2007/3 établi par le secrétariat concernant l'évaluation de la mise en œuvre du sous-programme transports pendant l'exercice biennal 2004-2005.

XIV. QUESTIONS IMPORTANTES CONCERNANT LE PERSONNEL ET LES EFFECTIFS DANS LA DIVISION DES TRANSPORTS

20. Le Bureau a pris note des principales questions concernant le personnel et la dotation en effectifs dans la Division des transports.

XV. QUESTIONS DIVERSES

21. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion aurait lieu le 5 février 2007 et qu'elle porterait sur la préparation de la soixante-neuvième session du Comité.
